



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 9925

Texte de la question

M. Frédéric Cuvillier attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les conclusions du rapport d'analyse de l'UFC-Que choisir relatif à l'obésité infantile. Ce rapport, qui préconise notamment le développement de l'apprentissage d'une alimentation saine et équilibrée, montre que l'application de la circulaire de l'éducation nationale, parue en juin 2001 sur la qualité nutritionnelle dans les cantines, est souvent ignorée. De ce fait, la qualité des repas est mal, voire pas du tout, encadrée. De même, l'étude souligne que 72 % du personnel responsable des achats de matières premières pour la restauration scolaire n'est pas formé à la nutrition. Or, en l'absence de formation de ces acheteurs, le choix des matières premières se fait encore trop souvent d'après le seul critère du prix, et ce au détriment de la qualité nutritionnelle. C'est pourquoi il souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour que l'on puisse offrir des repas équilibrés aux élèves et participer ainsi à l'apprentissage d'une meilleure alimentation des plus jeunes. - Question transmise à M. le ministre de l'éducation nationale.

Texte de la réponse

En ce qui concerne la restauration scolaire, il est important, pour les collectivités territoriales qui ont en responsabilité ce service, de s'appuyer sur les recommandations de la circulaire interministérielle n° 2001-118 du 25 juin 2001 relative à la composition des repas servis en restauration scolaire et à la sécurité des aliments. Celle-ci préconise que les repas proposés doivent être équilibrés, variés, de bonne qualité et répondre aux besoins de croissance des jeunes scolarisés. La consultation de professionnels de la diététique ou de la nutrition est recommandée. Il revient donc aux collectivités en charge des personnels de ce secteur de veiller à ce qu'ils bénéficient de l'expertise d'un professionnel de la nutrition dans le cadre de leur formation. Par ailleurs, à l'occasion du lancement du deuxième plan national nutrition santé le 6 septembre 2006, de nouvelles dispositions ont été énoncées, notamment sur l'amélioration de la qualité de l'offre alimentaire et de l'information nutritionnelle. Il est prévu qu'un arrêté interministériel définisse les exigences pour la restauration scolaire en prenant appui sur les recommandations du Conseil national de l'alimentation. De plus, un accent spécifique a été mis sur la prise en charge et le dépistage de l'obésité. Actuellement, une réflexion est en cours à la direction générale de la santé pour l'élaboration de ce nouveau texte.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Cuvillier](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9925

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 novembre 2007, page 6990

Réponse publiée le : 29 janvier 2008, page 821